



Commune de Saint-Alban de Montbel

Compte rendu du Conseil Municipal du : 16 janvier 2017

Mme le Maire Annick CHEVALIER : Présidente de séance

Secrétaire de séance : Bernard-Paul EMINET

Membres présents

BARDON Benjamin

MERCY Paul

CHEVALIER Annick

NOEL- LARDIN Patrick

DURET Sylvain

POUPENEY Annick

EMINET Bernard Paul

RENAUDIN Géraud

GRIMONET Henri

SENFT Catherine

LEGER Luc

SZLAPKA Jean

Membres absents et excusés

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à Paul MERCY

Ordre du jour

- Délibération pour contrat MOSAIC
- Délibération pour convention assistance et conseil en prévention risques professionnels avec le Centre de Gestion
- Délibération pour renouvellement contrat aidé de Philippe GERFAUD-VALENTIN
- Délibération pour approuver le lancement de l'opération « Cœur de Village »
- Délibération pour convention de mise à disposition d'un terrain communal à la CCLA – projet HUTTOPIA
- Questions diverses
RIFSEEP (prime du personnel)
PLU
Commission sécurité et civisme

Début de la séance à 20h10

Avant d'ouvrir la séance

Denis GUILLERMARD (Président de la CCLA – Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette) étant présent au Conseil pour répondre aux éventuelles questions, Madame le Maire propose que la délibération concernant la convention de mise à disposition d'un terrain communal à la CCLA soit traité en priorité.

Approbation du CR du 19 décembre 2016

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

1 – • Délibération pour convention de mise à disposition d'un terrain communal à la CCLA – projet HUTTOPIA

Madame le maire expose au conseil municipal la mise à disposition à la CCLA d'un terrain communal sis au Sougey.

Dans le cadre de la réflexion lancée par la Communauté de Communes sur la stratégie de Développement Touristique et plus particulièrement sur le devenir du Camping du Sougey au regard des difficultés de la CCLA à porter les investissements nécessaires pour maintenir la qualité de l'offre d'accueil, de ses atouts (proximité du lac, cadre et qualité paysagère, qualité des aménagements déjà réalisés)... et de son positionnement éco-touristique, le Conseil Municipal de ST ALBAN DE MONTBEL a été convié exceptionnellement au Conseil Communautaire du 22 septembre 2016.

Cette réunion d'échange et d'information en présence de M. Philippe BOSSANNE, PDG d'Huttopia, permettait à ce dernier de nous présenter la société et le concept d'Huttopia, son projet d'aménagement, les perspectives d'exploitation et les liens avec la dynamique du territoire. Deux de nos conseillers seulement, hors conseillers communautaires, ont assisté à cette présentation très intéressante pour notre commune.

Pour rappel, les campings Huttopia ont fait le choix d'un positionnement original, celui de campings nature respectueux de l'environnement. Ces établissements dont l'offre se distingue de celle des villages clubs et autres resorts, séduisent une clientèle familiale et citadine, curieuse de retrouver un contact simple et direct avec la nature. Au-delà de ce positionnement « décalé », qui est pourtant celui d'un « retour aux sources du camping », l'entreprise mise sur une stratégie alternative fondée sur l'innovation, tant dans la conception de ses hébergements locatifs que dans la gestion des ressources humaines ou le marketing.

Cette opportunité, impensable il y a deux ans, aura des retombées pour la Communauté de Communes et plus particulièrement pour la commune de ST ALBAN DE MONTBEL en terme de notoriété internationale et d'économie pour nos commerces (boulangerie, restaurants, hôtel, coiffeur, station-service/garage...) et embauche de saisonniers.

En l'état actuel, la CCLA est en négociation avec la société « SOUGEY LOISIRS » qui fait l'objet d'une Délégation de Service Public jusqu'en 2019. La CCLA argumente sur le fait qu'elle se trouve en déficit sur ces contrats depuis des années et qu'elle ne peut perdurer dans ces conditions.

Huttopia reprendrait le camping dès la saison 2017 et commencerait travaux et aménagement au cours du 2ème semestre 2017, avec bien sûr le label Huttopia.

Vous pouvez le constater sur le plan, ce projet d'aménagement s'intègre parfaitement à la base du Sougey, à Accro'Lac et au concept nature que nous voulons absolument préserver.

Pour ce qui est de St Alban et comme je vous en ai déjà parlé, j'ai proposé à M.BOSSANNE et à la CCLA de mettre à leur disposition, et non leur rétrocéder, sous forme de bail emphytéotique d'une durée à définir (éventuellement 40 ans vu les investissements d'Huttopia) notre parcelle 692 en zone NC (campings et caravanings, uniquement) d'une superficie de 13 721 m². Cette parcelle à vocation touristique uniquement n'a aucune valeur.

En contrepartie, l'installation d'Huttopia sur ST ALBAN rapporterait à la commune une taxe d'aménagement d'environ 30 à 50 000 € maximum, somme non négligeable et qui serait immédiatement réinjectée dans nos investissements.

Huttopia occupant toute la zone du Sougey, les locaux techniques de la CCLA et de St Alban doivent impérativement être déplacés. Pour notre local technique, avec Henri, nous souhaitons l'implanter sur notre commune et ne pas suivre la CCLA qui ne sait pas pour l'instant où créer ses locaux (LEPIN LE LAC ou NOVALAISE). Nous pensions éventuellement l'installer à côté de la salle polyvalente, à voir avec la commission travaux.

En tout état de cause, en contrepartie du bail, tous les frais engendrés par cette opération, seront pris en charge par la CCLA (dépose de l'habillage bois, dalle béton et engin de levage).

C'est dans ce contexte exceptionnel pour ST ALBAN, que nous allons délibérer ce soir, pour m'autoriser à signer ce bail entre la CCLA et la commune.

Aux interrogations de M. Jean SZLAPKA de vouloir conserver ce terrain à la commune, M. GUILLERMARD apporte les précisions nécessaires à savoir que ce terrain en Zone NC ne peut être utilisé qu'à des fins touristiques.

La compétence tourisme, rappelée par M. Henri GRIMONET, étant du domaine spécifique des communautés de communes depuis le 1er janvier 2017 comme l'impose la loi N'otre.

Madame le Maire rappelle qu'en tout état de cause la commune demeure propriétaire du terrain.

Pour : 10 | Contre : 1 (Jean SZLAPKA) | Abstention : 2 (Géraud RENAUDIN, Bernard-Paul EMINET)

2 - • Délibération pour contrat MOSAIC

Madame le Maire propose le renouvellement de l'assistance système et réseau des postes informatiques de la Mairie et de l'Ecole (8 postes) que nous avons avec la société MOSAIC pour un montant de 1029,74 € par an.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

3 - • Délibération pour convention assistance et conseil en prévention risques professionnels avec le Centre de Gestion

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré au service de prévention des risques professionnels mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie le 1^{er} janvier 2014 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. Notre convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2016.

Madame le maire précise qu'en adhérant à ce service, la commune pourra bénéficier d'une assistance réglementaire, de l'envoi de documentation et de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels : accompagnement du Document Unique, action de sensibilisation, mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention (nouveau service effectif à compter du 1^{er} janvier 2017).

La collectivité s'engage à désigner un référent qui sera l'interlocuteur privilégié du conseiller en prévention des risques professionnels.

Le tarif forfaitaire de l'adhésion au service conseil et d'assistance est fixé actuellement pour 120 € par an pour les collectivités employant moins de 10 agents.

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

4 - • Délibération pour renouvellement contrat aidé de Philippe GERFAUD-VALENTIN

Madame le maire propose le renouvellement pour 1 an du contrat aidé de Philippe GERFAUD-VALENTIN, agent communal.

Son contrat de 24 h par semaine est financé à 85% par l'Etat et s'achève au 31 janvier 2017.

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 1 (Paul MERCY)

5 - • Délibération pour approuver le lancement de l'opération « Cœur de Village »

Madame le maire propose au conseil municipal de prendre une délibération pour l'approbation du lancement de l'opération « Cœur de Village » indispensable à la constitution du dossier de subvention qui sera déposé à la Région.

Dans le cadre de la convention d'accompagnement conclue avec le CAUE, le comité de pilotage consultatif, élargi aux représentants des habitants, a bien progressé sur le projet « Cœur de Village ».

Un important travail collaboratif, sur la base d'une maquette interactive, a permis de réunir les éléments d'un programme de synthèse qui sera validé en février en vue de la publication d'un avis d'appel public à candidature pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Dans le même temps sont engagées les premières recherches d'aides financières qui ne peuvent être différées à la conception de l'avant-projet, prévu au cours du second semestre 2017.

Pour exemple, la Région Auvergne-Rhône-Alpes vient de proposer, dans le cadre d'un plan en faveur de la ruralité destiné à accompagner les investissements des communes de moins de 2000 habitants, de subventionner à hauteur de 20 % de tels projets avec une période de validité de 3 ans. On sait toutefois que le montant global alloué aux 10 communes du ressort de la CCLA sera bien inférieur.

Pour la constitution de ce dossier de demande de subvention, et les demandes à présenter ultérieurement, il est nécessaire que soit adoptée une délibération :

- Approuvant le lancement du projet
- Précisant son imputation sur la section d'investissement du budget communal – autofinancement complété par un emprunt
- Précisant le montant de l'opération : en l'état actuel du projet, le devis estimatif d'investissement, hors subvention, a été évalué à un montant maximum de 650 000 € TTC.

Le périmètre et les choix d'aménagement qui seront retenus dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que le résultat des appels d'offres pour travaux permettront d'ajuster au plus près ce montant compatible avec les capacités budgétaires de la commune.

- Précisant le montant du soutien attendu de la région.

Une étude a, à cet effet, été réalisée en novembre 2016 par l'ASADAC Territoires afin d'évaluer les capacités d'autofinancement et d'emprunt complémentaire de la commune pour financer ce projet sans grever son équilibre budgétaire.

Le devis estimatif exhaustif du projet réalisé par M. Pierre CHAZELAS s'élève à la somme de 440 000€ HT auxquels s'ajoutent 20% de TVA et 20% de frais de maître d'œuvre, d'appel d'offres et d'assurance soit un montant TTC de 616 000 €.

Chaque demande de subvention à des organismes différents fera l'objet, ultérieurement, de délibérations séparées de la part du conseil municipal.

Afin de déposer un dossier de subvention auprès de la région, Madame le maire propose au conseil d'approuver le lancement de l'opération « Cœur de Village » et la constitution du dossier administratif.

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 1 (Bernard-Paul EMINET)

Questions diverses

RIFSEEP (prime du personnel)

Présentation par Annick POUPENEY du projet de délibération instituant le régime indemnitaire du personnel communal qui doit être validé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

PLU

Plan Local d'Urbanisme.

Suite à la Présentation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) par Mme Adeline MASBOU, chargée de mission au Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS) lors du Conseil Municipal du 21 mars 2016 et de sa mise en application depuis septembre 2015, la commune doit achever avant fin février son bilan d'urbanisme.

Une délibération de révision de PLU doit être prise ultérieurement.

Commission sécurité et civisme

La création de cette commission a été évoquée par Madame le maire lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2016.

Madame le Maire fait appel à candidatures.

Membres de cette commission présidée par le maire :

Membres de cette commission élus :

Henri GRIMONET, Luc LEGER, Géraud RENAUDIN, Bernard-Paul EMINET, Annick POUPENEY

Membres de cette commission non élus :

Eric CHEVALIER, Jean-Marc AUTEM et Jean-Marie RICHARD.

Plan neige

Luc LEGER rappelle le Plan d'Accueil Hébergement «PAH» en Avant Pays Savoyard mis en place pour faire face lors d'importants mouvements de population en cas d'intempéries, en organisant l'assistance aux déplacés ou sinistrés de la route.

Ce plan avait été présenté en détail lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2016.

Luc LEGER signale que les vacances de février auront lieu du 4 février 2017 au 6 mars 2017 et rappelle le besoin de compétences et de bénévolat de la part des élus de Saint Alban de Montbel.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 février 2017 à 20h

Fin du conseil municipal à : 22h12

Mme CHEVALIER Annick

Présidente de séance

EMINET Bernard-Paul

Secrétaire de séance